

Correfour de recherche, d'expertise  
et de transfert en agriculture urbaine

**CRETAU**

---



# **PORTRAIT DE L'AGRICULTURE URBAINE COMMERCIALE AU QUÉBEC EN 2021**

Le Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine (CRETAU) est porté par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB). AU/LAB est un espace de recherche, de formation, d'innovation et d'intervention sur les thèmes de l'agriculture urbaine et de l'alimentation. Organisme à but non lucratif, le laboratoire est un lieu d'action et de réflexion national et international sur l'urbanité et l'alimentation. S'appuyant sur une large expertise et plus de 10 ans d'expérience, AU/LAB assure l'émergence de propositions, d'initiatives et d'entreprises portant autant sur la production et la transformation que sur la distribution et la mise en marché de l'agriculture urbaine. Le laboratoire agit dans une perspective de participation au développement d'un système alimentaire urbain, d'un urbanisme viable et d'une économie circulaire au sein des villes.



1401 rue Legendre Ouest, Bureau 305  
Montréal, Québec  
H4N 2R9  
cretau.ca  
au-lab.ca

**Mai 2022**

### **Recherche et rédaction**

Adeline Cohen, conseillère sénior  
Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine  
Laboratoire sur l'agriculture urbaine

### **Direction**

Éric Duchemin, directeur scientifique  
Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine  
Laboratoire sur l'agriculture urbaine

### **Citation suggérée**

Cohen, A., É. Duchemin. (2022). Portrait de l'agriculture urbaine marchande au Québec en 2021. Carrefour de recherche d'expertise et de transfert en agriculture urbaine / Laboratoire sur l'agriculture urbaine. 29 p.

### **Source des images**

Couverture : Ferme urbaine Aéria, Beloeil  
P5 : Craque bitume, Québec  
P7 : Ferme du Palais des congrès de Montréal, Montréal  
P14 : Écobourgeons, La Sarre  
P16 : Océan Vert, Saint-Pancôme  
P21 : Produits Insectes Intrinsic, Québec  
P27 : Opercule, Montréal  
P29 : Incubateur AULAB, La Centrale Agricole, © Sylviane Robini

### **Remerciements**

Les travaux du Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine (CRETAU) ne pourraient se réaliser sans la généreuse participation d'un grand nombre de productrices et producteurs agricoles urbains québécois. Les données recueillies auprès d'eux tout au long de l'année, à travers notre sondage et nos rencontres de consultation, ont permis de rédiger le portrait 2021 de l'agriculture urbaine marchande au Québec. Nous tenons à les remercier chaleureusement de leur temps précieux et leur implication.

Le Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine (CRETAU) est soutenu par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec (MAPAQ), ce qui rend possible le suivi des entreprises agricoles de Québec depuis 2017.

## RÉSUMÉ

### **Les exploitations agricoles urbaines continuent leur croissance malgré les perturbations liées à la crise entourant la COVID-19**

34 nouvelles initiatives ont été répertoriées au Québec à travers toutes les filières de production, résultant d'une croissance du nombre de fermes de 21 % comparativement au portrait de 2020. Les fermes urbaines québécoises sont, à présent, au nombre de 125, réparties un peu partout au Québec et pour la première fois dans la région des Laurentides, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Portneuf. Elles étaient au nombre de 103 dans le portrait de 2020.

En plus de la croissance du nombre d'entreprises, le portrait 2021 des entreprises agricoles urbaines montre que la production au sein de chaque initiative tend vers une augmentation, soit à travers l'expansion du ou des sites de production, soit par l'augmentation de la productivité. Les entreprises ont aussi l'intention d'augmenter leur production en 2022 et d'embaucher de nouvelles personnes. Pour 39 entreprises, ce sont une centaine d'emplois qui devraient être créés en 2022.

Par contre, en 2021 on a relevé l'arrêt d'activité agricole pour 12 entreprises. Ainsi, 9 entreprises, dont 7 de moins de 5 ans, ont fermé, et 3 entreprises ont cessé leur activité de production agricole. Ainsi, la croissance du nombre d'enregistrements d'entreprises agricoles urbaines par rapport aux fermetures est négative depuis la première fois depuis 1988, date qui marque l'enregistrement de la première ferme urbaine au Québec. Ceci dénote la fragilité du développement des fermes urbaines et des besoins de soutien de cette filière agricole en émergence dans de nombreux domaines, dont l'accompagnement et le financement. Le portrait met également en exergue des difficultés pour l'implantation de fermes urbaines dans les villes. Ce sont plus des trois quarts des entreprises qui se disent freinées par les lois et règlements d'urbanisme, notamment les règlements municipaux et de zonages, les règlements et codes liés à la construction, ainsi que les règlements municipaux sur la vente de produits agricoles.

### **Le démarrage : un moment décisif dans le développement des entreprises**

L'année 2021 a aussi été marquée par plusieurs annonces d'importants financements dans le secteur du maraîchage en intérieur, notamment pour la construction ou l'aménagement de nouvelles fermes. C'est d'ailleurs l'agriculture urbaine en environnement contrôlé (intérieur ou serre) qui s'est le plus développée au cours de la dernière année, faisant apparaître de nouvelles initiatives en horticulture, myciculture, maraîchage intérieur et production de micropousses.

L'année a été toutefois marquée encore une fois par d'importants changements liés à la crise pandémique qui ont touché à la fois l'opération des fermes (difficultés d'approvisionnement de matières premières, de recrutement et rétention de main-d'œuvre) et les habitudes de consommation (réouverture des restaurants, achat en ligne). On peut émettre l'hypothèse que ce contexte difficile n'a pas été propice au développement des activités de jeunes entreprises qui en plus de devoir maîtriser les aléas de la production, doivent également se rapprocher de leurs consommateurs à travers un circuit court de distribution.

### **Les activités des fermes urbaines continuent de se diversifier**

La diversification continue d'être l'adage des entreprises agricoles urbaines. Les initiatives qui combinent plusieurs types de production se sont particulièrement répandues, tout comme celles qui ont diversifié leur mode de distribution ou leurs activités connexes à l'agriculture.

Les entreprises agricoles urbaines continuent de se concentrer principalement sur la vente en circuit court et ont continué d'adapter leur mise en marché aux perturbations de la pandémie. Ainsi, les tendances de 2020 concernant l'augmentation de la vente en ligne et en panier se sont maintenues, tandis que la vente aux restaurants a repris de plus belle. Les dons aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire se sont également maintenus.

Les modèles économiques des fermes continuent d'être particulièrement diversifiés, alors que 72 % des entreprises exercent des activités qui génèrent des revenus complémentaires. Notamment, l'activité de transformation a augmenté en 2021, ainsi que les services, tels que la formation, l'insertion professionnelle et le service-conseil.

### **L'économie circulaire et la collaboration au cœur de l'agriculture urbaine**

Toutes les entreprises agricoles urbaines consultées déclarent avoir recours à au moins deux stratégies d'économie circulaire, telles que l'approvisionnement durable (85 %), le recyclage et le compostage (79 %) ou l'écoconception (74 %). L'environnement urbain est propice à de nombreuses stratégies, dont l'encrege local et le lien à la communauté (72 %), le don et la revente (49 %), l'économie collaborative (38 %), l'écologie industrielle (23 %) et l'économie de fonctionnalité (13 %).

L'agriculture urbaine amène notamment des opportunités de valoriser des ressources urbaines, telles que la chaleur ou les matières organiques. C'est le cas pour près de la moitié des entreprises sondées. En effet, 10 % des entreprises valorisent de la chaleur résiduelle, et 31 % aimeraient mettre en place de telles stratégies de valorisation. De même, 31 % des entreprises valorisent des matières organiques provenant d'une entreprise artisanale voisine, et 23 % aimeraient mettre en place une telle stratégie.

L'économie collaborative est également une stratégie d'économie circulaire très populaire chez les entreprises interrogées. Plus des trois quarts des participants à notre sondage estiment la constitution de regroupements d'agriculture urbaine pertinente. En plus de représenter les besoins des fermes auprès des instances gouvernementales – il existe déjà de tels regroupements – il y a un intérêt certain pour le regroupement de mise en marché et la mutualisation de diverses ressources humaines et matérielles. Plusieurs projets sont actuellement en cours de développement pour aller dans ce sens.



## **EXECUTIVE SUMMARY**

### **Urban farms continue to grow despite disruptions from the COVID-19 crisis**

34 new initiatives have been listed in Quebec across all production sectors, resulting in a 27% growth in the number of farms compared to the 2020 portrait. Quebec's urban farms now number 125, distributed everywhere in Quebec and for the first time in the Laurentians region, the MRC of Vaudreuil- Soulanges and Portneuf. They were 103 in the 2020 portrait.

In addition to the growth in the number of enterprises, the 2021 portrait of urban agricultural enterprises shows that production within each initiative is tending towards an increase, either through the expansion of the production site(s) or by increasing of productivity. The companies also intend to increase production in 2022 and hire new people. The 39 companies surveyed intend to create around 100 jobs in 2022.

However, in 2021, the cessation of agricultural activity was noted for 12 companies. Thus, 9 companies, including 7 less than 5 years old, have closed, and 3 companies have ceased their food production activity. Thus, the growth in the number of new urban agricultural businesses in relation to closures has been negative for the first time since 1988, the date which marks the registration of the first urban farm in Quebec. This shows the fragility of the development of urban farms and the support needs of this emerging agricultural sector in many areas, including coaching and financing. The portrait also highlights the difficulties for the establishment of urban farms in cities. More than three-quarters of businesses say they are held back by urban planning laws and regulations, including municipal and zoning regulations, building regulations and codes, and municipal regulations on the sale of agricultural products.

### **Start-up: a decisive moment in business development**

The year 2021 was also marked by several announcements of major financing in the indoor farming sector, in particular for the construction or development of new production sites. Moreover, it is urban agriculture in a controlled environment (indoors or greenhouses) that has developed the most over the past year, giving rise to new initiatives in horticulture, mushroom production, indoor leafy green farming and the production of microgreens.

However, the year was marked once again by major changes linked to the pandemic crisis which affected both the operation of the farms (difficulties in the supply of raw materials, recruitment and retention of labor) and consumption habits (reopening of restaurants, online shopping). We can hypothesize that this difficult context has not been conducive to the development of the activities of young companies which, in addition to having to control the vagaries of production, must also get closer to their consumers through a short distribution circuit.

### **Urban farm activities continue to diversify**

Diversification continues to be the mantra of urban agricultural enterprises. Initiatives that combine several types of production have emerged, and those that have diversified their mode of distribution or their non-production related activities have increased.

Urban farms continue to focus primarily on short-circuit distribution and have continued to adapt their commercialisation strategies to the disruptions of the pandemic. Thus, the 2020 trends of increasing

online sales and CSA-type food baskets continued, while restaurant sales picked up again. Donations to food security organizations have also been maintained.

The business models of farms continue to be particularly diversified, with 72% of them carrying out activities that generate additional income. In particular, processing activity increased in 2021, as well as services, such as training, professional integration and consulting services.

### **Circular economy and collaboration at the heart of urban agriculture**

All surveyed urban agricultural businesses report using at least two circular economy strategies, such as sustainable sourcing (85%), recycling and composting (79%) or eco-design (74%). The urban environment is conducive to many circular economy strategies, including local anchoring and community ties (72%), donation and resale (49%), collaborative economy (38%), industrial ecology (23%) and functionality economy (13%).

Urban agriculture brings in particular opportunities to valorize urban resources, such as heat or organic matter. This is the case for nearly half of the companies surveyed. Indeed, 10% of companies recover waste heat, and 31% would like to implement such recovery strategies. Similarly, 31% of businesses recycle organic matter from a nearby craft business, and 23% would like to implement such a strategy.

The collaborative economy is also a very popular circular economy strategy among the companies surveyed. More than three quarters of the participants in our survey consider the development of urban agriculture collectives relevant. In addition to representing the needs of farms with government authorities – such groups already exist – there is a definite interest in grouping together marketing and pooling various human and material resources. Several projects are currently being developed to move in this direction.



## INTRODUCTION

Après plus d'un an de pandémie, le secteur de l'agriculture urbaine a fait face à d'importants défis touchant à la production alimentaire, l'approvisionnement en matière première, le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre. Au cours de la première année de pandémie, le Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine (CRETAU) a démontré que ces perturbations ont entraîné des conséquences inégales sur les revenus, alors que 50 % des fermes urbaines affirment avoir connu une chute de leurs revenus, 29 % n'enregistrent aucune perte et 21 % signalent une augmentation.<sup>1</sup>

D'autre part, le début de la crise a entraîné un essor fulgurant de l'achat local, motivé à la fois par une volonté politique envers l'autonomie alimentaire et une montée de l'intérêt des consommateurs envers les produits alimentaires du Québec, en marquant notamment une ouverture envers les produits d'entreprises locales plus petites et un essor de l'achat de paniers hebdomadaires. À l'échelle de la province, l'achat local est motivé par un désir de soutenir l'économie québécoise et la solidarité ressentie par les consommateurs envers les entreprises du Québec.<sup>2</sup>

Avec la réouverture des restaurants, le retour progressif sur le lieu de travail 2021, de même que l'apparition de nouveaux enjeux concernant l'inflation du prix des aliments, on peut anticiper une progression des tendances en 2021 et dans les années à venir. Avec cette quatrième édition du portrait de l'agriculture urbaine au Québec, le Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine (CRETAU) continue de documenter l'évolution de la situation des fermes, leurs activités et leurs modèles d'affaires pour en dégager certaines tendances.

De plus, le portrait de cette année approfondit certaines questions déterminantes pour le développement de l'agriculture urbaine commerciale. Une attention particulière est portée sur l'implantation des sites de production et les freins réglementaires constatés par les entreprises. De même, il est abordé la participation des entreprises à l'économie circulaire ainsi que l'intérêt des acteurs pour la collaboration et la mutualisation des ressources.

---

<sup>1</sup> Bernier, A.-M., É. Duchemin, P. Roy. (2021). Impact de la COVID-19 sur les activités agricoles urbaines commerciales au Québec. Laboratoire sur l'agriculture urbaine.

<sup>2</sup> Utgé-Royo, J., Salem, E. (2021). Bilan des impacts de la pandémie de COVID-19 sur l'alimentation à Montréal.

## MÉTHODOLOGIE

Les données analysées dans ce portrait proviennent du Bottin des producteurs et productrices du CRETAU<sup>3</sup>. Avant de considérer l'ajout d'un projet d'agriculture urbaine au Bottin, on s'assure qu'il correspond bien à la définition d'une exploitation agricole urbaine définie dès le premier portrait en 2018.

La plupart du temps, une communication directe est établie avec le producteur pour remplir tous les champs d'information du Bottin. Lorsqu'il n'est pas possible de joindre un responsable du projet, les informations recueillies sont extraites du registraire des entreprises du Québec (REQ), des sites Internet existants (page web de l'entreprise, page Facebook) et parfois d'articles publiés par des médias locaux.

Ce portrait nous permet de suivre l'évolution de filières de l'agriculture urbaine en effervescence qui ne sont pas documentées ailleurs. C'est pourquoi nous choisissons d'inclure également dans le portrait 7 initiatives des filières en maraîchage intérieur et élevages d'insectes qui sont situées en zone agricole, et donc ne répondent pas à la définition d'agriculture urbaine.

En plus du recensement effectué à travers la mise à jour du Bottin, le portrait de cette année s'appuie sur deux sources complémentaires d'information. D'une part, un questionnaire a été envoyé à toutes les exploitations agricoles urbaines québécoises pour apporter des informations complémentaires sur des sujets d'intérêt particulier. Cette enquête a rassemblé l'opinion de 39 entreprises à travers une diversité de filières de production, qui se sont prononcées sur la progression de leur activité de production, leur participation à l'économie circulaire, la réglementation d'urbanisme, et leur intérêt pour le regroupement collaboratif des entreprises. D'autre part, en février et mars 2022, trois rencontres de consultation traitant particulièrement du sujet du regroupement collaboratif d'entreprises agricoles urbaines ont rassemblé des propriétaires de 30 exploitations à Québec, à Montréal et dans le reste du Québec en visioconférence. Les enseignements de ces rencontres viennent compléter le portrait 2021.

### DÉFINITION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE URBAINE

Une entreprise qui réunit en une même unité économique et comptable des capitaux et des facteurs élémentaires de production situés en zone blanche - soit en périmètre urbain hors de la zone agricole - pour en tirer un produit agricole destiné à la vente d'une valeur minimale brute de 5 000 \$, ou avec la volonté d'atteindre ce seuil dans un horizon temporel de quelques années.

Au Québec, 721 exploitations agricoles répondent à cette définition, mais dans le cadre du portrait de l'agriculture urbaine marchande, nous nous intéressons plus particulièrement aux entreprises agricoles urbaines qui proviennent des créneaux de production en émergence, typiques du monde urbain (champignons, micropousses, fermes maraîchères sur toit, serres sur toit, fermes hydroponiques en intérieur, etc.) et avec un maillage étroit avec les activités urbaines.

---

<sup>3</sup> <http://cretau.ca/index.php/ressources/bottin-des-producteurs-et-productrices/>

## ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE URBAINE MARCHANDE AU QUÉBEC

Le nombre d'initiatives répertoriées pour le portrait est passé de 103 en 2020 à 125 en 2021, correspondant à une croissance de 21%. Parmi les nouvelles initiatives, 18 ont vu le jour autour des années 2017-2020 et 11 ont été enregistrées en 2021. De plus, deux OBNL ayant démarré au début des années 2010 ont plus récemment commencé la vente d'une partie de leur production, et 3 initiatives plus anciennes avaient jusqu'alors échappé à notre attention.<sup>4</sup>

Les 34 initiatives nouvellement recensées entrent dans les filières micropousses (9), maraîchage extérieur (8), champignons (6), maraîchage intérieur (7) - dont serriculture sur toit (1) et au sol (1), horticulture (3), entomoculture (2), apiculture (2), acériculture (1), une première en milieu urbain.<sup>5</sup> Ces chiffres ne prennent pas en compte les entreprises en prédémarrage n'ayant pas atteint le seuil de production d'une valeur brute de 5 000 \$. D'après notre travail de veille, ces entreprises sont au nombre de 24 en 2021.

Tableau 1. Localisation des entreprises agricoles urbaines au Québec

Ville	Nb entreprises recensées en 2019	Nb entreprises recensées en 2020	Nb entreprises recensées en 2021	Nb entreprises cannabis et végétaux pharmaceutiques	Total
Agglomération de Montréal	36	40	51	5	56
Agglomération de Québec	13	13	14	2	16
Région de la Mauricie	4	4	3		3
Agglomération de Longueuil	3	3	3		3
Région des Laurentides	0	0	3		3
MRC de Vaudreuil-Soulanges	0	0	3		3
MRC de Portneuf	0	1	2		2
Laval	4	5	6	1	7
Sherbrooke	4	5	5		5
Gatineau	3	3	2		2
Reste du Québec	5	8	12	13	25
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>82</b>	<b>104</b>	<b>21</b>	<b>125</b>

<sup>4</sup> Il s'agit de 2 producteurs de micropousses - Hydro-Culture Macri et Les aliments Aquafuchsia - ayant tous deux démarrés en 1995, un serriculteur - Hydroserre Mirabel - possédant plusieurs serres en zone agricole et une située en périmètre urbain.

<sup>5</sup> Certaines de ces nouvelles initiatives combinent deux filières de production.

L'agriculture urbaine marchande continue de se développer prioritairement dans l'agglomération de Montréal, où 11 nouvelles entreprises sont recensées. On constate également que des initiatives continuent de se multiplier un peu partout au Québec, et celles-ci apparaissent pour la première fois dans la région des Laurentides, dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges ou de Portneuf (Tableau 1).

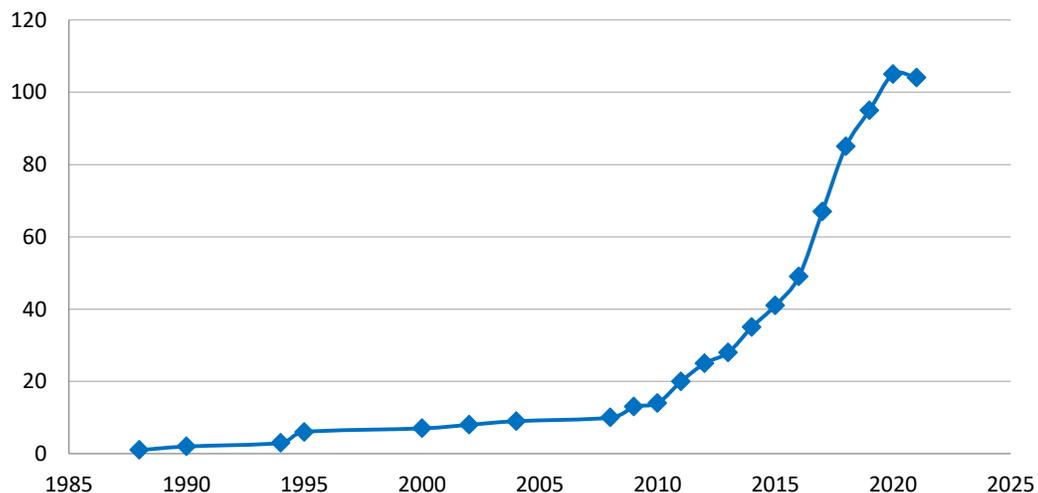
## Une fermeture record d'entreprises en conséquence de la crise pandémique

Les récentes années ont vu apparaître les premières fermetures d'activité agricoles urbaines, soit 7 en 2019, 4 en 2020 et 12 en 2021. Le contexte pandémique a certainement ajouté nombre de défis à des entreprises en démarrage qui doivent se constituer un marché en plus de maîtriser la production. Parmi les entreprises ayant cessé leur activité de 2021, 9 sont des fermetures et 3 ont cessé la portion production agricole de leur activité ou la portion urbaine de celle-ci.

Sur les fermetures, 7 étaient des jeunes entreprises ayant démarré entre 2017 et 2019, des années au cours desquelles a été observée une forte croissance du nombre d'entreprises. Ces fermetures proviennent des filières micropousse (3) maraîchage extérieur (2), aquaponie (2), insectes comestibles (1) et maraîchage intérieur (1). De plus, une entreprise maraîchère extérieure a déménagé en zone agricole et une entreprise productrice d'insectes comestibles a fermé son activité agricole pour se concentrer sur la transformation et une entreprise de service n'intègre plus la production agricole dans ses activités.

Le travail de recensement implique la mise à jour du nombre d'entreprises selon l'année de démarrage de la production alimentaire. Cette année, l'ajustement est venu ajouter de nombreuses données aux années précédant 2021. Ainsi la courbe ajustée de l'évolution du nombre d'entreprises agricoles urbaines (figure 2) continue de démontrer une forte croissance jusqu'à 2020, mais une stabilisation inédite du nombre d'entreprises (moins 1 % la dernière année). C'est une situation non loin d'être prévisible étant donné les perturbations de la crise pandémique.

Figure 2. Évolution du nombre d'entreprises agricoles urbaines au Québec, selon leur date d'enregistrement (excluant les producteurs de cannabis et de végétaux pharmaceutiques).



## FINANCEMENT DES FERMES QUÉBÉCOISES

La dernière année a vu l'annonce de nombreux financements importants pour le développement de fermes urbaines.

En janvier 2021, les **jardins du clocher** ont perçu une subvention de 681 500 \$ sur trois ans octroyés à la municipalité de Saint-Pacôme par le ministère de l'Environnement du Québec. Cela s'ajoute aux aides gouvernementales octroyées à Inno-3B ces dernières années (2,8 millions \$ en 2020 et 1,6 million \$ en 2018)<sup>a</sup>

La **ferme GiGrow** a annoncé en août 2021 un projet de 13,5 millions \$ en Montérégie. Soutenu par la ville de Varennes, le projet est financé par des investisseurs privés.<sup>b</sup>

En octobre 2021, le gouvernement du Québec a investi 6,8 millions \$ dans l'entreprise maraîchère intérieure **Océan Vert** à Saint-Pacôme. Le soutien financier de l'État fait partie d'un projet plus vaste de 19 millions \$ visant à implanter deux fermes verticales.<sup>c</sup>

En avril 2022, **Entosystem** annonce avoir perçu des investissements publics et privés d'une valeur 60 millions \$ pour la construction d'un élevage de mouche soldat noire à Drummondville, dont 26,8 millions \$.<sup>d</sup>

---

<sup>a</sup> Bergeron, P. (2 juillet 2020). 2,8 M\$ pour Inno-3B à Saint-Pacôme. *ICI Bas-Saint-Laurent*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1716818/inno-3-b-subvention-saint-pacome> .

<sup>1</sup>Dussault, L. (5 août 2021). Le singulier projet des Fermes urbaines Gigrow. *La presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2021-08-05/agriculture/le-singulier-projet-des-fermes-urbaines-gigrow.php>

<sup>b</sup> *La Presse* (28 octobre 2021). Québec investit 6,8 millions dans la culture en serre. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2021-10-29/ocean-vert/quebec-investit-6-8-millions-dans-la-culture-en-serre.php>

<sup>c</sup> Plante, C. (26 avril 2022). Entosystem: un investissement de 60 M\$ pour une nouvelle usine. *La tribune*. <https://www.latribune.ca/2022/04/26/entosystem-un-investissement-de-60-m-pour-une-nouvelle-usine-cf812a3fe2a4ce94d965a9572324c92e>

<sup>d</sup> Émission ICI première. (11 avril 2022). Le projet d'aquaculture des serres urbaines Notre-Dame. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/Les-matins-d-ici/episodes/620311/rattrapage-du-lundi-11-avril-2022>

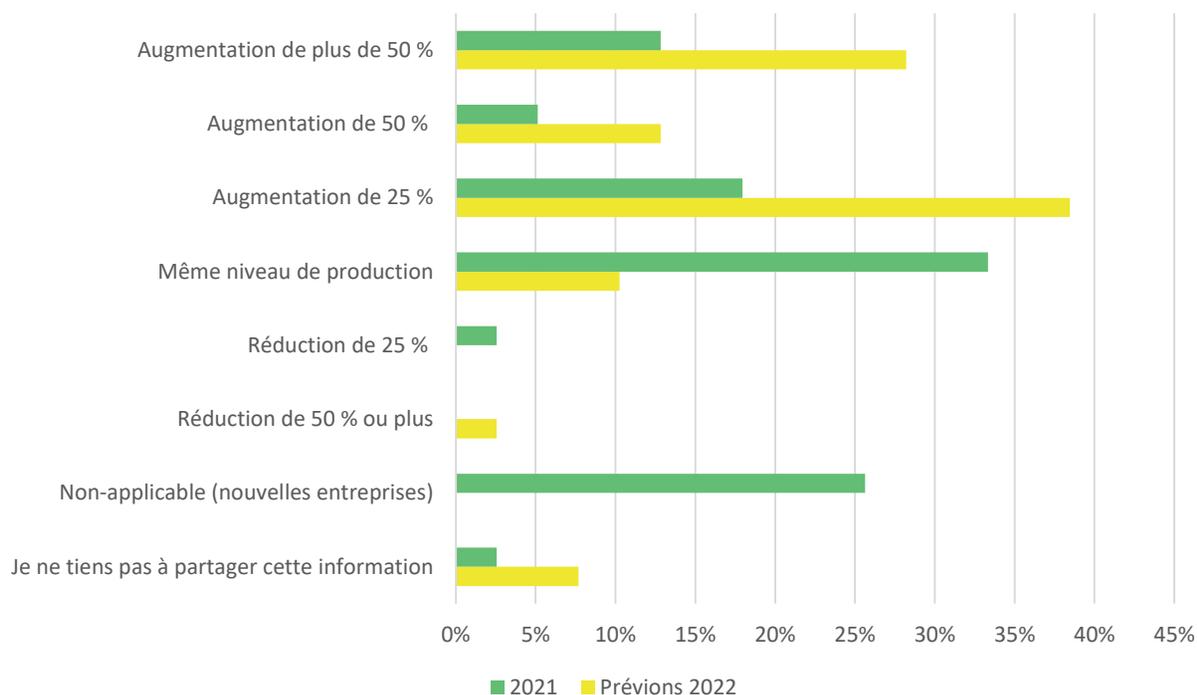
## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE L'EMPLOI

### Le volume de production par entreprise est en augmentation

Au cours de ces deux dernières années de pandémie, les entreprises ont continué à vivre de grandes perturbations de leur activité. Le secteur bioalimentaire a particulièrement été touché par des difficultés d'approvisionnement et de recrutement et rétention de main-d'œuvre qualifiée. Comme nous l'observons dans l'évolution du nombre d'entreprises, ce contexte difficile a contribué à la fermeture de quelques entreprises. Toutefois, le suivi avec d'autres entreprises a montré que nombre d'entre elles ont également pu adapter leur modèle économique et bénéficier de l'attention grandissante du public et des collectivités envers la sécurité et l'autonomie alimentaire.

Au cours de l'année 2021, les 39 entreprises sondées à travers notre enquête ont majoritairement observé une augmentation de leur production agricole. Ainsi 36 % de ces entreprises ont augmenté leur production, 33 % sont restées au même niveau, alors que 3 % ont réduit leur production. Un quart des répondants était composé de jeunes entreprises ayant récemment démarré et n'avait pas le recul pour répondre à la question. La majorité des entreprises sondées (79 %) anticipe également une croissance de leur production en 2022, incluant 28 % qui anticipent une augmentation de plus de 50 % de leur production. Il semble donc que la tendance observée en début de pandémie qui montrait que 50% des entreprises ont vu leurs revenus diminuer a été d'ordre temporaire. La tendance actuelle va plutôt vers une augmentation de la production, et donc probablement du revenu.

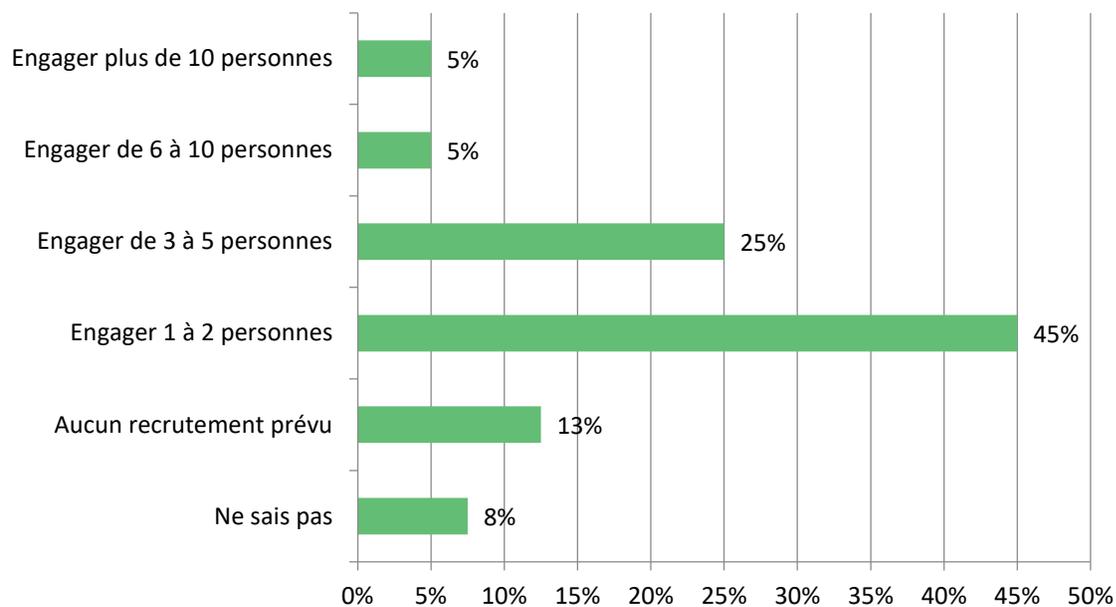
Figure 2. Évolution de la production dans les 2 dernières années (2020 et 2021) et prédiction de la production de 2022 par 39 entreprises agricoles urbaines



## L'agriculture urbaine commerciale devrait générer de l'emploi en 2022

Parmi les 39 entreprises sondées, une grande majorité (79 %) à l'intention d'embaucher en 2022. Ces entreprises font partie de toutes les filières de l'agriculture urbaine sans distinction particulière. Parmi ces entreprises, 4 ont l'intention d'embaucher plus de 6 personnes au cours de l'année 2022. Il s'agit d'un producteur en serre, d'un maraîcher extérieur, d'un producteur d'insectes et d'une champignonnière. Au total, les 39 entreprises interrogées devraient donc créer une centaine d'emplois en 2022.

Figure 3. Intention d'embauche en 2022 par 40 entreprises agricoles urbaines.



## VERS UNE DIVERSIFICATION DES PRODUITS

Les entreprises agricoles urbaines du Québec se trouvent dans différentes filières de production (Tableau 3). Le maraîchage représente toujours plus du tiers des entreprises (36%), mais sa prépondérance est de moins en moins marquée. C'est d'ailleurs la seule filière qui a vu son nombre d'entreprises diminuer en 2021. Toutes les autres ont augmenté ou sont restées au beau fixe. Les filières en croissance en 2021 sont encore une fois l'horticulture (culture de végétaux non comestibles ou pour la vente en plants) et la myciculture (culture de champignons) avec des augmentations de respectivement 75 % et 50 % du nombre d'entreprises. De même, la filière du maraîchage intérieur et la production de micropousses ont vu le nombre d'entreprises augmenter de 30 % chacun.

On voit également de plus en plus apparaître des initiatives entrant dans plusieurs catégories de filières, avec notamment la combinaison de la production de micropousses et de champignons, ou la combinaison entre le maraîchage intérieur (incluant des serres) et extérieur.

Tableau 3. Entreprises agricoles urbaines classées par filière de production (excluant les producteurs de cannabis et de végétaux pharmaceutiques)

Filière de production	Nb exploitants recensés en 2019		Nb exploitants recensés en 2020		Nb exploitants recensés en 2021		Variation 2020-2021
	nb.	%	nb.	%	nb.	%	
Maraîchage extérieur	22	31%	22	27%	21	20%	-
Maraîchage intérieur	12	17%	13	16%	17	16%	++
Micropousses	14	19%	13	16%	17	16%	++
Champignons	5	7%	8	10%	12	12%	+++
Insectes	9	13%	10	12%	10	10%	0
Apiculture	6	8%	7	9%	8	8%	0
Horticulture	0	-	4	5%	7	7%	+++
Poissons/aquaponie	2	3%	3	4%	3	3%	0
Autres (cueillette fruits)	2	3%	2	2%	2	2%	0
Multi filières <sup>a</sup>	0	-	0	-	7	7%	+++
<b>Total</b>	<b>72</b>		<b>82</b>		<b>104</b>		<b>+ 27%</b>

<sup>a</sup> Les entreprises combinant plusieurs filières incluent une ferme produisant champignons et micropousses, une ferme produisant champignons, micropousses, produits de la ruche et fleurs comestibles, trois fermes pratiquant le maraîchage extérieur et intérieur, une ferme pratiquant le maraîchage extérieur, l'apiculture et l'acériculture urbaine, une ferme pratiquant le maraîchage extérieur et produisant des fleurs coupées.

## LES SITES D'IMPLANTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES URBAINES

### Les sites de production en intérieur continuent leur progression

Les entreprises agricoles urbaines continuent de produire de plus en plus en intérieur. En 2021, 75 % des entreprises produisent en intérieur alors qu'elles n'étaient que 59 % en 2020 (voir Tableau 4, surligné en bleu). C'est la pratique agricole en serre qui a le plus augmenté. Elle a doublé en 2 ans, passant de 11 % des pratiques des entreprises en 2019 à 20 % en 2020. Les entreprises produisant en plein sol représentent toujours une part importante (35 %), suivi de celle produisant sur toit (18%). Finalement, la production extérieure verticale n'est plus pratiquée en 2021.

Tableau 4. Proportion des entreprises agricoles urbaines selon le lieu du site de production (excluant les producteurs de cannabis et de végétaux pharmaceutiques).

Lieu du site de production	2019	2020	2021
Intérieur	52%	52%	55%
Sol	35%	33%	35%
Toit	18%	18%	18%
Serre	10%	12%	18%
Serre sur toit	1%	1%	2%
Extérieur vertical	1%	1%	0%



Les sites de production sont pour la plupart situés en zone industrielle (31 %). Seulement 16 % sont en zone commerciale, 15 % en zone résidentielle, 9 % sur des terrains zonés « parc » ou communautaires et 7 % en zone institutionnelle. Les exploitations en zone institutionnelle sont en majorité des organismes à but non lucratif possédant un volet en sécurité alimentaire ou en insertion socioprofessionnelle et qui opèrent des potagers implantés sur des terrains appartenant à des écoles. 15 % des entreprises sont classées en zone dite « mixte », parce qu'elles possèdent plusieurs sites de production présentant différents zonages. C'est le cas entre autres des entreprises apicoles urbaines et d'organismes à but non lucratif ayant souvent à leur charge plusieurs sites de production maraîchère.

Tableau 5. Zonage du lieu de production des entreprises agricoles urbaines (excluant les producteurs de cannabis et de végétaux pharmaceutiques).

Zonage	2020		2021	
	nb.	%	nb.	%
Industriel	29	35%	32	31%
Commercial	12	15%	17	16%
Résidentiel	10	12%	16	15%
Agricole*	7	9%	7	7%
Institutionnel	7	9%	7	7%
Parc	7	9%	9	9%
Mixte	10	12%	16	15%
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>	<b>104</b>	<b>100%</b>

\* Ces entreprises ne sont pas considérées comme urbaines. Voir la section méthodologie pour plus de détails.

## Les lois et règlements d'urbanisme freinent l'implantation des sites de production

Les règlements d'urbanisme sont souvent un frein au développement des exploitations agricoles urbaines et peuvent occasionner d'importants délais dans le démarrage des sites de production.

De nombreux facteurs influencent le choix du site d'implantation pour les entreprises. Elles désirent souvent s'implanter dans un territoire particulier parce qu'elles souhaitent servir une communauté particulière. C'est le cas notamment des organismes à but non lucratif qui cherchent à répondre aux besoins de leur communauté, ou bien des exploitations misant sur la vente en circuit court. Toutefois, s'implanter en ville n'est pas sans défi, car les lois et règlements prévoient rarement l'activité agricole ou la vente de ses produits sur le lieu de production en zonage urbain. Chaque arrondissement, municipalité ou MRC ont des règlements qui diffèrent concernant l'activité agricole et la vente de produits agricoles sur les lieux de vente. Les plans d'agriculture urbaine ou les plans de développement de communauté nourricière contiennent des actions qui visent à adapter la réglementation. Toutefois, en attendant ces modifications, les entreprises doivent obtenir des dérogations, un processus pouvant engendrer des délais et des coûts importants, sans garantie de succès.

Parmi les 39 entreprises interrogées, près des trois quarts (77 %) ont été freinés dans leur implantation du fait des lois et réglementations en vigueur. Les règlements municipaux d'urbanisme et de zonage

représentent un des plus grands freins - il l'est pour 56 % de ces entreprises - suivis des règlements et codes liés à la construction. Les règlements municipaux sur la vente de produits agricoles ont été un frein pour 21 % des répondants.

Tableau 6. Lois et règlements qui représentent (ou ont représenté) des freins à l'implantation des 39 exploitations participant à l'étude.

Lois et règlements	Entreprises freinées dans leur implantation	
	Nb.	%
Règlements municipaux d'urbanisme/zonage	22	56%
Règlements municipaux sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble	10	26%
Règlements municipaux sur les constructions permises au sol (serre, tunnels, autres)	8	21%
Règlements municipaux sur la vente de produits agricoles	8	21%
Règlements municipaux sur la construction et la transformation des bâtiments	6	15%
Règlements municipaux sur les usages conditionnels	7	18%
Règlements municipaux sur les constructions permises sur toit (serre, pergola, autres)	4	10%
Règlements municipaux sur l'assainissement des eaux	4	10%
Règlements municipaux sur l'insertion de serres en secteur industriel	3	8%
Règlements municipaux sur l'usage de l'eau potable	3	8%
Règlements municipaux sur l'utilisation des pesticides	1	3%
Règlements municipaux sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements	1	3%
Règlements municipaux sur les clôtures	1	3%
Code provincial de construction	4	10%
Code provincial de sécurité	0	0%
Loi provinciale sur la qualité de l'environnement	4	10%
Loi provinciale sur l'aménagement et l'urbanisme	3	8%
Loi provinciale sur les produits alimentaires	3	8%
Loi provinciale sur le développement durable	1	3%
Aucune réglementation n'a représenté un frein à l'implantation	9	23%
<b>Total des entreprises</b>	<b>39</b>	

### Le programme Montréalculteurs soutient l'implantation des fermes à Montréal

Montréalculteurs est un programme porté par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine qui maille des propriétaires ou gestionnaires immobiliers et des entreprises agricoles urbaines. Le programme aiguille également les porteurs de projets dans l'établissement de leur projet. Contactez [montrealculteurs@au-lab.ca](mailto:montrealculteurs@au-lab.ca) pour toutes questions sur les demandes de permis, les requis techniques ou connaître les ressources financières disponibles pour votre ferme urbaine.

## DIVERSIFICATION DE LA MISE EN MARCHÉ

Les entreprises poursuivent la tendance observée depuis le début de la pandémie qui consiste à diversifier les modes de distribution. On voit en effet que le pourcentage du total des entreprises qui utilisent chaque mode de distribution a encore augmenté en 2021 (voir Tableau 7), à l'exception de la vente aux institutions.

En début de pandémie, il avait été constaté une forte progression de la vente en ligne, à la fois sur les sites individuels et les plateformes collectives ainsi que la vente de paniers en livraison ou à collecter. La vente au secteur HRI avait chuté du fait de la fermeture des restaurants<sup>6</sup>. En 2021, la vente en ligne et en panier ont continué leur progression, mais de manière plus. En outre, 35 % des entreprises ont choisi la vente en ligne, contre 34% en 2020, et 8% des entreprises ont choisi la vente en panier, contre 7% en 2021. Force est de constater que la chute des ventes au secteur HRI n'a été que temporaire, puisque ces acheteurs constituent la plus grande progression quant au lieu de distribution des fermes urbaines au cours des deux dernières années. Ce sont à présent 23% des entreprises qui favorisent ce canal de distribution.

La vente directe sur les marchés ou à la ferme continue d'être la forme de mise en marché la plus courante (utilisée par 68 % des entreprises), suivi de la vente en épicerie (49 %). Les dons et ventes à prix réduit ont légèrement augmenté. En outre, certains organismes à but non lucratif qui réservaient une partie de leur production pour la vente ont réduit cette portion pour mieux soutenir les familles en situation d'insécurité alimentaire particulièrement impactées par la pandémie.

Tableau 7. Modes de distribution utilisés par les entreprises agricoles urbaines.

Mode de distribution	% des entreprises qui utilisent cette méthode			Variation 2020-2021
	en 2019	en 2020	en 2021	
Vente directe au consommateur	41 %	67 %	68%	+
Vente en magasin ou en épicerie	24 %	48 %	49%	+
Vente en ligne	16 %	34 %	35%	+
Vente aux restaurants	13 %	18 %	23%	++
Vente à prix réduit ou dons à des organismes en sécurité alimentaire	2 %	12 %	13%	+
Vente à un distributeur	2 %	7 %	9%	+
Vente sous forme de paniers ASC	2 %	7 %	8%	+
Vente aux institutions	< 1 %	7 %	3%	-
Vente aux transformateurs	0 %	1 %	3%	+

<sup>6</sup> Bernier, A.-M., É. Duchemin, P. Roy. (2021). Impact de la COVID-19 sur les activités agricoles urbaines commerciales au Québec. Laboratoire sur l'agriculture urbaine.

## DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DIVERSIFIÉES POUR DES RETOMBÉES SIGNIFICATIVES

Les agricultures urbaines du Québec utilisent une multitude de stratégies pour répondre à leurs missions sociale, environnementale et de rentabilité. Le choix de la forme juridique et celui des activités autres que la production font partie de ces stratégies.

### Formes juridiques

On observe très peu de variation par rapport à l'année 2020 quant aux formes juridiques des entreprises (voir Tableau 8). Plus de la moitié (52 %) d'entre elles sont des sociétés par actions ou compagnies, alors qu'un quart (25 %) sont des personnes morales sans but lucratif. Ces dernières sont pour la plupart des organismes à vocation sociale qui contribuent à la sécurité alimentaire, à la formation d'une clientèle en insertion socioprofessionnelle ou encore à l'éducation populaire. On constate toutefois que le nombre des entreprises avec le statut coopératif est en diminution - une coopérative produisant des micropousses a changé de statut juridique vers le statut de société par actions ou compagnie.

Tableau 8. Forme juridique des entreprises agricoles urbaines.

Forme juridique	% des entreprises répertoriées en 2019	% des entreprises répertoriées en 2020	% des entreprises répertoriées en 2021
Société par actions ou compagnie	47 %	51 %	52%
Personne morale sans but lucratif	22 %	24 %	24%
Entreprise individuelle	10 %	10 %	13%
Société en nom collectif	7 %	7 %	9%
Coopérative	10 %	6 %	3%
Non enregistré	4 %	1 %	-

### Modèles économiques diversifiés

En 2021 encore, la production reste l'activité principale pour la majorité (68 %) des exploitations agricoles urbaines, toutefois 72 % des entreprises agricoles urbaines exercent des activités qui leur permettent de générer des revenus complémentaires, contre 74 % en 2020.

Ces activités complémentaires sont dominées par les services : des activités éducatives et des formations, de l'accompagnement et des services-conseils, de l'aménagement qui va de la conception de potager à l'installation de toits verts, un volet d'insertion socioprofessionnelle, de la location pour des événements, la location de ruches et la mycoremédiation. Les autres activités sont la distribution, la transformation et la vente de matériel.

Le pourcentage d'entreprises qui exercent des activités complémentaires en transformation, en éducation, en service-conseil et en insertion socioprofessionnelle a augmenté en 2021 (Tableau 9). Les entreprises sont respectivement 38 %, 13% et 8 % à pratiquer ces activités en 2021 au lieu de 35 %, 10 % et 5 % en 2020. À l'inverse, les entreprises offrent moins d'aménagement (12 % au lieu de 18 % en 2020) et de distribution (8 % au lieu de 10 % en 2020). Le contexte de la pandémie a rarement permis

l'organisation d'évènements, mais cette activité devrait augmenter en 2022, car 5 % des entreprises comptent offrir ce service.

Tableau 9. Activités exercées par les entreprises agricoles urbaines, autres que la production.

	Activité	% des entreprises qui exercent l'activité...			Variation 2020-2021
		en 2019	En 2020	En 2021	
	Distribution	6 %	10 %	8 %	-
S E R V I C E S	Éducation et formation	30 %	35 %	38 %	+
	Aménagement et entretien	10 %	18 %	12 %	-
	Accompagnement et services-conseils	15 %	11 %	13 %	+
	Insertion socioprofessionnelle	5 %	5 %	8 %	+
	Évènements	3 %	0 %	0 %	0
	Autres (artisanat, cueillette, location de ruches, mycoremédiation)	2 %	5 %	4 %	-
	Transformation	17 %	13 %	19 %	++
	Vente de matériel	11 %	18 %	16 %	-



## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU CŒUR DE L'AGRICULTURE URBAINE

Le pôle québécois de concertation en économie circulaire définit celle-ci comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie ». Le *Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec*, lancé par Recyc-Québec en collaboration avec *Circle Economy*, révèle que seulement 3,5 % de l'économie québécoise est circulaire.<sup>7</sup>

D'après le pôle de concertation, l'économie circulaire comprend une diversité de pratiques allant du recyclage et compostage à l'écologie industrielle ou l'économie collaborative. L'économie circulaire n'est pas nouvelle à l'agriculture, qui a toujours cherché à optimiser ses ressources, utiliser l'approche du biomimétisme, ou à partager ses ressources à travers l'établissement de coopératives. En agriculture urbaine, l'implantation en ville rapproche les entreprises d'une multitude d'activités humaines, impliquant de nombreuses opportunités de valoriser les ressources dans l'environnement direct de l'entreprise.

Il n'existe pas actuellement de certification ou d'outil de mesure standardisé sur le recours à l'économie circulaire en agriculture, alors les données suivantes reposent sur la bonne foi des 40 entreprises ayant répondu à notre enquête. Il en résulte que toutes les entreprises déclarent avoir recours à au moins deux stratégies d'économie circulaire et en moyenne 5 d'entre elles. 85 % des entreprises ont recours à la consommation et l'approvisionnement durable (ex. : produits certifiés bio ou environnement durable, moins d'emballage ou emballage compostable), 79 % recyclent et compostent et 74 % utilisent l'écoconception et l'optimisation des opérations pour réduire leur consommation de ressources (Figure 4). À ces pratiques familières à l'agriculture s'ajoutent la réparation et le reconditionnement – soit la remise à neuf d'un produit pour prolonger sa durée de vie – qui concerne 38 % des entreprises.

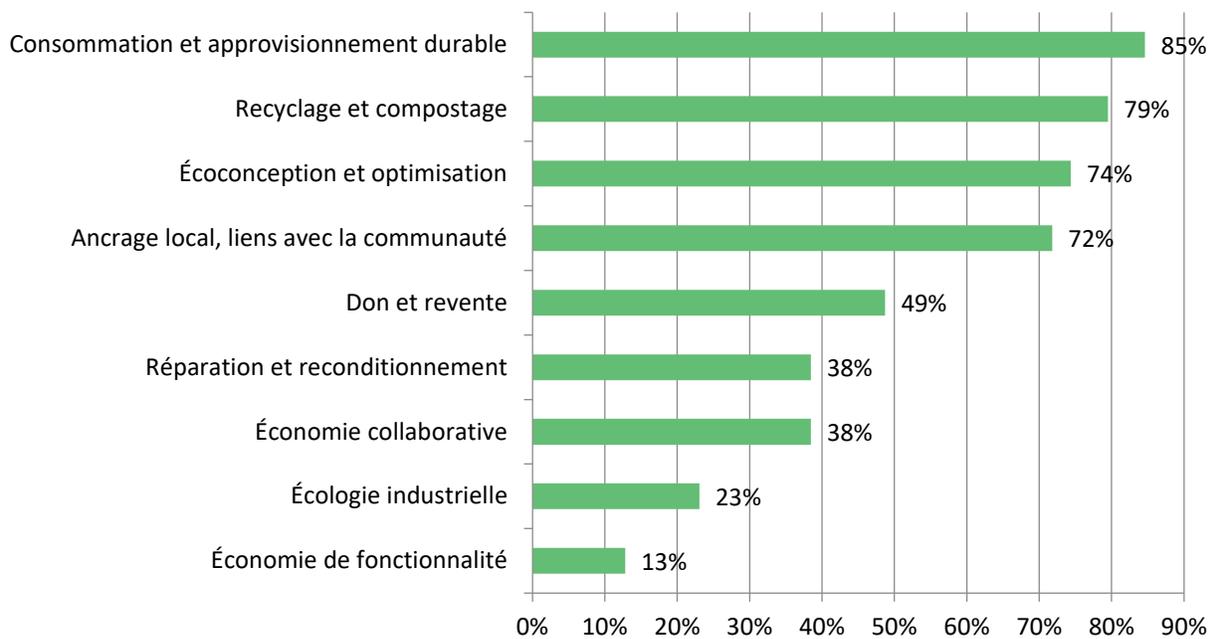
En plus de ces pratiques, l'enquête fait ressortir des stratégies pour lesquelles le contexte urbain est résolument un atout. En outre, l'ancrage local et le lien avec la communauté sont des stratégies pour 72 % des entreprises. Il s'agit par exemple de l'offre de formation, d'opportunités de bénévolats, la participation à des événements de la communauté ou l'agrotourisme qui rencontrent régulièrement le public urbain. Le don et la revente sont pratiqués par près de la moitié des entreprises (49 %) alors que l'économie collaborative, qui consiste dans le partage d'espace, d'équipement ou de véhicule entre utilisateurs est une stratégie pour 38 % des entreprises sondées.

Enfin, émergent du contexte urbain des stratégies telles que l'écologie industrielle, qui consiste en l'échange de matières ou d'énergie entre industries d'un territoire. De même, l'économie de fonctionnalité qui consiste à vendre l'usage et non le produit, comme c'est le cas par exemple de la location d'équipement. Ces stratégies sont pratiquées par respectivement 23 % et 13 % des entreprises sondées.

---

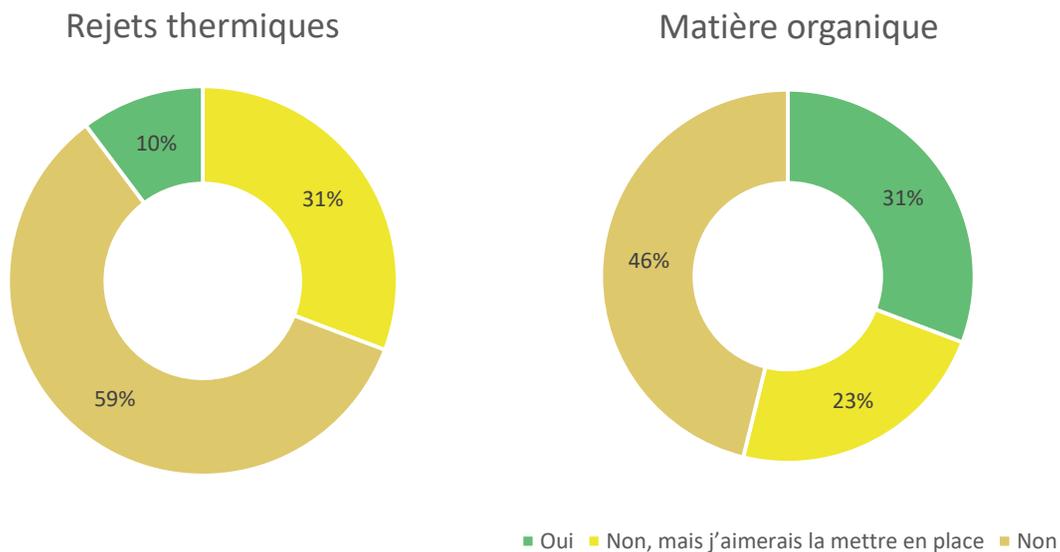
<sup>7</sup> Recyc-Québec et Circle Economy. (2021). *Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf>

Figure 4. Proportion des 39 entreprises interrogées qui déclarent pratiquer chaque stratégie d'économie circulaire.



Près d'un quart des entreprises sondées disent pratiquer l'écologie industrielle, toutefois, lorsqu'on leur demande quelles ressources elles valorisent, ce ne sont en réalité que 31 % des entreprises qui valorisent des matières organiques de la ville, et 10 % qui valorisent des rejets thermiques.

Figure 5. Proportion des entreprises sondées qui déclarent avoir une démarche de valorisation ou de récupération de rejets thermiques (gauche), ou de matière organique (droite).



En ce qui concerne la récupération de rejets thermiques, les participants citent surtout des récupérations internes à l'entreprise (qui techniquement ne sont pas considérées comme de l'écologie industrielle). Il s'agit par exemple de la récupération de chaleur émise par un séchoir pour l'élevage d'insectes, la récupération de chaleur émise par la production de champignon pour la culture de micropousses, la récupération de la chaleur du processus de pasteurisation de substrat pour chauffer la culture de champignons. Une entreprise récupère de manière passive la chaleur de bâtiments pour chauffer des serres sur toit.

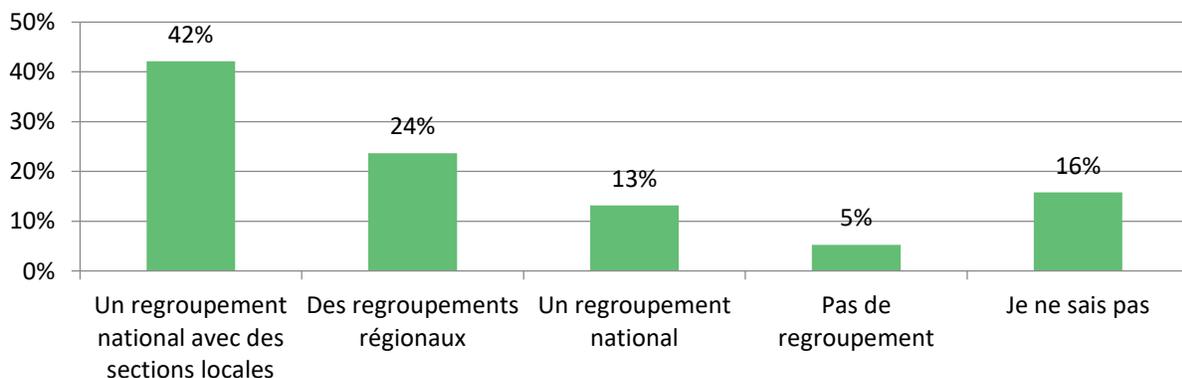
Plusieurs filières de production valorisent également des matières organiques. Des champignonnières valorisent la drêche de brasserie, des résidus de bois de scieries, du son de blé de boulangerie ou du marc de café. Des élevages d'insectes valorisent du son de blé, de matières organiques préconsommateur. Le maraîchage extérieur valorise le composte municipal ou produit sur place, le marc de café, des écales de cacao ou des déchets organiques de restaurants ou transformateurs voisins ou du frass d'élevages d'insectes. Les fermes de micropousses ou les fermes en intérieur ou en serre sont moins propices à valoriser des matières organiques de ville, mais pratique le compostage, tout comme de nombreuses autres exploitations.

Le Laboratoire sur l'agriculture urbaine se penche sur les différentes synergies possibles entre les déchets-ressources de la ville et l'agriculture urbaine. Le site [ValorisonsMtl.ca](http://ValorisonsMtl.ca) révèle les relations fonctionnelles et organiques que les fermes urbaines entretiennent avec la ville en présentant quelques-unes de ces synergies et en mettant en avant des porteurs de projet s'inscrivant dans l'économie circulaire.

## COLLABORATION ET REGROUPEMENT

Avec la multiplication du nombre d'entreprises, une volonté de collaborer pour le développement de solution à des enjeux communs à l'agriculture urbaine apparaît parmi les producteurs et productrices urbains. Le sondage et les rencontres de consultation ont confirmé cet engouement envers la collaboration. Ce sont plus des 3 quarts des participants au sondage et tous les participants à la consultation qui estiment la constitution de regroupements pertinente (Figure 6). Plus de la moitié (55 %) sont en faveur d'un regroupement à l'échelle de la province et un quart sont en faveur de regroupements régionaux.

Figure 6. Opinion de 38 producteurs sur la pertinence d'un regroupement des entreprises agricoles urbaines et préférence pour la couverture géographique de celui-ci.



Plusieurs thèmes dominants ressortent en ce qui concerne le sujet de regroupements potentiels, avec en priorité la mise en marché collective, la représentation des besoins des entreprises auprès d'instances gouvernementales et la mutualisation de ressources de production (Tableau 10).

### Mise en marché collective pour le regroupement d'expertises

Les entreprises anticipent plusieurs bénéfices au regroupement pour la mise en marché. Il s'agit principalement de gain de temps pour la production, d'argent grâce au partage des coûts, et le gain collectif en crédibilité et expertise. Le regroupement permet également de développer une image commune à l'agriculture urbaine et la faire connaître auprès d'un large public. Dans ce contexte, l'élaboration d'un terme valorisant est un processus qui permettrait de caractériser les produits de l'agriculture urbaine, une démarche qui s'est avérée pertinente à court et moyen terme selon des entreprises consultées. Enfin, la consultation fait ressortir que la mise en marché collective engendre des possibilités de maillage en économie circulaire du fait de la collaboration.

Selon les participants, les défis de la mise en marché collective reposent sur une organisation efficace qui répond aux besoins des entreprises. Beaucoup de questions se posent concernant la complémentarité et la compétition entre les participants, ainsi que le partage des coûts pour opérer un tel regroupement.

Tableau 10. Opinion de 38 participants au sondage et 30 participants aux consultations quant aux priorités de regroupement.

Thème de regroupement	Réponses spontanées (consultation)			Réponses assistées (sondage pour tout le Québec)
	Montréal	Québec	Autres municipalités	
Mise en marché collective	++	+++	+	++
Campagne de communication	+	+		+
Développement d'un terme valorisant	++	+	++	
Planification entre acteurs		+		
Représentation auprès du gouvernement				+++
Défendre les besoins en financement	++	+		
Réduire les barrières à l'implantation		+	+	
Autres mutualisations de ressources			+	
Partage d'équipement	+			
Partage de main-d'œuvre		+		
Partage d'espace, co-location		++		
Approvisionnement groupé	+	+		
Transfert de connaissance et réseautage	+	+		++
Documentation et développement d'outils				+

### Faire valoir les besoins en soutien à l'agriculture urbaine

Selon les acteurs consultés, deux thèmes nécessitent de faire valoir l'opinion collective des fermes urbaines québécoises auprès des instances gouvernementales. Il s'agit du soutien du secteur et de l'évolution de la réglementation urbanistique. Il ressort notamment des participants OBNL, que le soutien financier devrait être apporté pour le maintien des opérations agricoles, et notamment le financement adapté des emplois en agriculture urbaine, et non seulement pour le développement de nouveaux projets. Le besoin d'évolution de la réglementation est ressenti comme nécessaire à travers le Québec et notamment les municipalités n'ayant pas développé de plan d'agriculture urbaine.

## **Le contexte urbain favorise la mutualisation des ressources de production**

Le troisième thème dominant de la consultation concerne la mutualisation des ressources pour la production agricole. Notamment, la pénurie de main-d'œuvre a augmenté durant la pandémie au point d'envisager la mutualisation pour apporter des solutions aux entreprises. Toutes les formes de mutualisation intéressent les participants que ce soit le partage d'espace, d'équipement, de main-d'œuvre, l'approvisionnement groupé, mais aussi la réduction du gaspillage alimentaire. En outre, il ressort que la colocation d'espace permet de regrouper toutes ces formes de mutualisation (et la mise en marché).

Les avantages du regroupement sont économiques et environnementaux, grâce à l'optimisation des ressources, tandis que les défis identifiés concernent la gestion, la gouvernance et le coût de développement d'un tel regroupement.



## CONCLUSION

En cette seconde année de pandémie, le secteur de l'agriculture urbaine marchande continue de se développer, principalement en renforçant ses acquis, soit en développant les volumes de production et l'emploi. De nouvelles entreprises continuent d'être recensées, portant le nombre d'exploitations à 125 en 2021, tandis que la croissance du nombre d'entreprises une fois ajustée tend vers un ralentissement depuis 2019. Nous continuons d'assister à une diversification des entreprises qui favorise les productions en intérieur, tout particulièrement celle de champignons. La filière de l'horticulture urbaine enregistre encore une forte croissance en 2021, bien que représentant peu d'entreprises.

Le secteur des entreprises agricoles urbaines continue de prendre appui sur son environnement urbain, générant une offre en circuit court, des stratégies d'économie circulaire et des collaborations entre les entreprises. En outre, l'intérêt grandissant du regroupement et de la mutualisation des ressources a fait naître en 2021 un projet de mise en marché collective à Montréal. Ce travail se poursuit en 2022. De même, l'économie circulaire est indéniablement ancrée dans les pratiques de nombreux producteurs urbains et ces derniers sont donc des acteurs majeurs de la transition souhaitée vers une société plus sobre en consommation de ressources.



laboratoire  
agriculture urbaine

Carrefour de recherche, d'expertise  
et de transfert en agriculture urbaine

**CRETAU**